

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2012

Etaient présents :

Dominique d'AMBRA, Professeur, Christian MESTRE, Professeur, Doyen de la Faculté de Droit, Estelle NAUDIN, Professeur, Jean-Michel POUGHON, Professeur, Doyen honoraire, Materne STAUB, Professeur,

Jacqueline BOUTON, Maître de Conférences, Clément COTTIN, Doctorant contractuel, Giuseppe DIANA, Maître de Conférences, Claude FREYMANN, PRAG, Fabienne GAZIN, Maître de Conférences, Philippe JUHEM, Maître de Conférences, Céline PAUTHIER, Maître de Conférences,

Armelle DARBON, IATSS,

Inès DONISCHAL (AED/Club AES), Quentin MENIGOZ (AED/Club AES), Arnaud SCHWEIGKART (AED/Club AES), Aline ARBOGAST (AED/Club AES),

Céline KNITTEL (AED/Club AES), Jessica VALADOUX (AED/Club AES),

Majid KAKHI (Médiadroit).

Avaient donné procuration :

Eric MAULIN, Professeur, Jean Patrice Storck, Professeur,
Astrid HATT, BIATSS

Maître Nicolas BOISSERIE, Alsace Strasbourg Association Nationale DRH, Maître FORRER, ERAGE,

Etaient excusés :

Sonia KLEISS-STARK, Représentant la CCI.

Etaient absents :

Charles GOYET, Professeur, Olivier JOUANJAN, Professeur,
Kévin MAGNIER-MERRAN, ATER, Loïc WAGNER, ATER,
Pierre BIHL, Conseil Général du Haut-Rhin, Martine CALDEROLI-LOTZ, Conseil Régional d'Alsace, Benoît RAULT, Tribunal de Grande Instance, Jean-Laurent VONAU, Conseil Général du Bas-Rhin,

Cédric FONTAINE, UNEF, Fanny ROCHOUX, MEDIADROIT,

Igesa ANDREA, AED/Club AES, Nicolas CARREZ-PARMENTELOT (AED/Club AES), Antoine FUHRY, AED/Club AES.

Invités permanents :

Présents : Tara BRILL, vice-doyen, Léa CONSTANS, Responsable administrative, Raphaël ECKERT, Chargé de mission, Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Vice-doyen, Patrice HILT, Vice-doyen, Nathalie RZEPECKI, Chargée de mission,

Excusés : René DE QUENAUDON, Directeur de la Fédération de Recherche.

Le Doyen ouvre la séance à 9 heures 10. Il remercie les personnes présentes à ce premier conseil 2012/13, leur souhaite une bonne rentrée et une bonne année universitaire.
Il énonce les procurations puis aborde l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil de Faculté du 5 juin 2012

Aucune remarque ou demande de modification n'ayant été formulée, le Doyen propose le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

Avant de poursuivre l'ordre du jour du présent conseil, le Doyen présente la nouvelle équipe décanale. Il avait en effet été convenu que l'équipe qui était en place autour du Doyen Jean-Michel POUGHON acceptait de travailler aux côtés de M. le Doyen Christian MESTRE pendant une année.

Le Doyen remercie ceux qui ont accompagné le Doyen J.M. POUGHON et le Doyen C. MESTRE, et pour certains le Doyen W. ZIMMER, ajoute que les membres de l'équipe restent dans l'ombre, qu'ils effectuent des tâches ingrates, difficiles. Ces collègues mettent entre parenthèse une partie de leur vie personnelle et de leur carrière pour que la Faculté fonctionne. Il tient à féliciter l'excellente équipe qu'ils formaient. Il les félicite pour le travail considérable qu'ils ont fourni lors de moments importants (fusion des universités, habilitation – dossier AERES, refonte des règlements d'examens) et souligne le climat d'amitié dans lequel ils travaillaient.

Le Doyen présente la nouvelle équipe décanale et précise que Mme Tara BRILL garde provisoirement la responsabilité des Relations Internationales (M. Nicolas NORD lui a succédé à compter du 11/09/12).

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD prend en charge la responsabilité des licences Droit et AES. Elle aura à ses côtés trois chargés de missions.

M. le professeur Eric MAULIN et M. Patrice HILT continuent leur mission.

- **Vice-Doyens :**

Madame le Professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD,
en charge des licences

Monsieur Patrice HILT,
en charge des relations publiques et de l'insertion professionnelle

Monsieur le Professeur Eric MAULIN,
en charge des masters

Monsieur Nicolas NORD,
en charge des relations internationales (à compter du 11/09/11)

- **Chargés de mission auprès du vice-doyen Licences :**

Madame Fabienne GAZIN,
en charge de la licence droit 1^{ère} année

Monsieur le Professeur Raphaël ECKERT,
en charge de la licence droit 2^{ème} et 3^{ème} année

Madame Nathalie RZEPECKI,
en charge de la licence AES

Le Doyen ajoute qu'il a souhaité confier un rôle plus important aux référents d'amphithéâtre. C'était notamment une recommandation de l'AERES.

Sont désignés comme Responsables d'amphithéâtre :

Dans la filière Droit 1^{ère} année :

- amphithéâtre AF Madame Jacqueline BOUTON, Maître de Conférences
- amphithéâtre GM Madame Anne-Marie MARCHAL, Maître de Conférences
- amphithéâtre NZ Monsieur Salim ZEIBAK, Maître de Conférences

Dans la filière Droit 2^{ème} année :

- amphithéâtre AK Monsieur Pierre ECKLY, Maître de Conférences
- amphithéâtre LZ Madame Dorothee MEYER, Maître de Conférences

Dans la filière Droit 3^{ème} année :

- amphithéâtre AK Madame Delphine PORCHERON, Maître de Conférences
- amphithéâtre LZ Madame Marie-Pierre CAMPROUX-DUFFRENE, Maître de Conférences

Dans la filière AES 1^{ère} année :

Madame Stéphanie CARRE, Maître de Conférences

Dans la filière AES 2^{ème} année :

Madame Céline DRAND, Maître de Conférences

Dans la filière AES 3^{ème} année :

Monsieur René KAHN, Maître de Conférences

Le Doyen remercie tous les collègues d'avoir bien voulu accepter ces charges et responsabilités.

Par ailleurs, Le Doyen souhaite désigner des référents étudiants. Il reste à définir à quel niveau. Une réflexion doit être menée avec les élus étudiants. Cette démarche répondra également à une recommandation de l'AERES.

L'université a décidé de mettre en place un processus d'évaluation et de qualité piloté par Mme CHEMINAT. M. le professeur Francesco MARTUCCI a accepté de s'impliquer dans les fonctions de référent qualité et évaluation pour la Faculté de droit et le Doyen l'en remercie.

Puis le Doyen informe le Conseil que le courrier réponse adressé à l'AERES a fait l'objet d'une co-signature du Président de l'université.

Autre information du Doyen :

La licence européenne devrait être mise en place en 2012/13 : il s'agirait d'un renforcement des matières juridiques et des langues. Les critères de sélection seraient un bon niveau général et bon niveau de langues. Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD mettra en place une commission qui aura à se prononcer sur ces questions.

2. Modification du règlement d'examen du diplôme d'université Pollutions et nuisances

Le Doyen précise qu'il s'agit de rectifications mineures. En l'absence de remarques, il propose le règlement au vote.

Le règlement d'examen du diplôme d'université « Pollutions et nuisances » est adopté à l'unanimité.

3. Modification du règlement d'examen du double diplôme franco-anglais

Le Doyen passe la parole à Mme le professeur Estelle NAUDIN, responsable de la double maîtrise droits français et anglais. Elle explique qu'il s'agit, en accord avec Leicester, d'adapter le règlement du double diplôme aux nouvelles modalités du règlement de la licence en droit notamment les articles 1.7 et 1.8 relatifs à la compensation.

Mme PAUTHIER s'interroge sur la rédaction de l'article 1.7 qui laisse la possibilité au jury d'accorder la compensation alors qu'en licence elle est de droit.

Mme BRILL précise qu'il s'agit d'une demande de Leicester qui ne souhaite pas que la compensation soit accordée aux étudiants de L3 qui n'auraient pas validé les unités d'enseignement fondamental. Et pour répondre à M. DIANA elle ajoute que la compensation des deux semestres de master 1 n'est pas une nouveauté. Cette compensation semble légitime et se justifie car à Leicester le redoublement n'est pas autorisé.

M. SCHWEIGKART souhaite que le jury délibère en gardant l'esprit du règlement de la licence en Droit et accorde la compensation si elle est demandée par l'étudiant.

Le règlement d'examen de la double maîtrise « droits français et anglais » est approuvé à l'unanimité.

4. Accord entre l'Université de Strasbourg et l'Université de Freiburg (Allemagne) pour l'organisation de Moot Court CEDH

Le Doyen soumet à l'approbation du Conseil un accord de coopération internationale relatif à l'organisation d'un Moot Court CEDH (convention européenne des droits de l'homme).

Depuis quelques années se multiplie ce genre de concours ; il est bien que cette possibilité puisse être offerte à nos étudiants.

Le Doyen précise que l'accord fait encore référence à l'IHEE. La modification sera intégrée ultérieurement.

L'accord de coopération internationale relatif à l'organisation d'un MOOT COURT CEDH est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du principe d'une convention de cotutelle avec l'Université de Bologne

Depuis quelques années, la Faculté entretient des relations privilégiées avec l'Université de Bologne qui ont pour but de faire des thèses en cotutelle.

Dans le cadre du renouvellement de la convention de cotutelle, le Doyen souhaite élargir les actions aux manifestations scientifiques, à l'accueil d'enseignants chercheurs.

Le texte de cet accord n'étant pas finalisé, un accord de principe est nécessaire pour permettre aux étudiants de s'inscrire en cotutelle.

Le Doyen soumettra le texte de l'accord dans sa rédaction définitive à l'approbation des membres du conseil.

Le Conseil de Faculté émet un avis favorable à l'unanimité à l'accord de principe d'une convention avec l'Université de Bologne

6. Approbation de la convention entre l'ENSIIE et la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion et du C2i niveau 2 Métiers du droit

Le Doyen remercie chaleureusement Mme le Professeur Laure MARINO pour le travail qu'elle a accompli dans le cadre de la mise en place de la convention avec l'ENSIIE et du C2i niveau 2 Métiers du droit, puis lui passe la parole.

Mme le professeur Laure MARINO remercie le Doyen pour l'intérêt qu'il porte au C2i Métiers du droit. Le C2i niveau 2 Métiers du droit s'inscrit dans la continuité du C2i niveau 1. Il est optionnel, il est gratuit. La Faculté de Droit se devait de proposer ce certificat aux étudiants en formation initiale en masters, en doctorat, en licences professionnelles et à l'IEJ. Ce certificat est reconnu par les entreprises et les administrations et est un atout essentiel pour l'insertion professionnelle.

Elle ajoute qu'il n'y a pas de contingentement et que les étudiants seront informés par voie d'affichage, par le site de la Faculté, par les directeurs de masters 2.

Le C2i niveau 2 Métiers du droit est approuvé à l'unanimité.

7. Divers

Mme le Professeur d'AMBRA souhaiterait une copie des procès-verbaux des réunions des directeurs de composantes.

M. le Doyen répond qu'il diffusera les informations au Conseil de Faculté.

Mme FREYMANN demande si la date du prochain conseil est déjà fixée.

Le Doyen répond qu'il existe un calendrier « prévisionnel » des périodes ou devront se tenir les conseils.

Le Doyen fait part de son mécontentement dans le cadre de la procédure de recrutement des doctorants avec mission d'enseignement.

M. SCHWEIGKART évoque les difficultés constatées depuis la rentrée : problème avec l'ENT, les cartes CAMPUS, l'impossibilité de s'inscrire en L1 sans avoir choisi le Droit dans le cadre APB (Admission Post Bac).

Mme PAUTHIER explique le fonctionnement du système APB. Les futurs étudiants sont mal conseillés par leurs enseignants de lycée.

M. SCHWEIGKART demande s'il n'était pas possible de faire les inscriptions pédagogiques via le Web, car malgré le travail formidable du service des licences, il y avait une longue file d'attente.

Les étudiants ont des choix à faire lors des inscriptions pédagogiques, via le Web, aucun contrôle ne pourrait être effectué.

Mme PAUTHIER ajoute que chaque année il y a beaucoup de monde, que l'inscription pédagogique est une inscription aux examens, une erreur lors de cette inscription ne serait pas rattrapable.

Le Doyen précise qu'il n'est pas possible d'étendre le délai d'inscription sinon le début des TD serait retardé la Faculté devant gérer plus de 500 groupes de TD.

M. MENIGOZ se plaint de la qualité de la numérisation de certaines fiches de travaux dirigés : plaquettes numérisées à l'envers, pages manquantes, retard dans la mise en ligne.

Le Doyen répond qu'il avait demandé l'amélioration de la présentation des documents, la diminution du nombre de documents, que le maximum de documents soit mis en ligne dès le début des TD.

Mlle VALADOUX trouve que les emplois du temps sont très chargés certains jours, notamment en L1 AES avec 8 heures de cours les vendredis.

M. le professeur Giuseppe DIANA répond qu'il est très complexe de construire un emploi du temps. IL faut tenir compte des disponibilités des enseignants, des locaux et des groupes d'étudiants.

M. HILT, vice-doyen chargé des relations publiques et de l'insertion professionnelle fait part d'une semaine de pré-rentree un peu compliqué car cette année les cours ont débuté la même semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Le Doyen


Christian MESTRE

Adopté à l'UNANIMITE le 4 décembre 2012